

Demande de règlement du bénéficiaire pour les Fonds de placement garanti (FPG) Sun Life

Utiliser le présent formulaire pour demander le paiement du contrat au décès, pour affecter le contrat au propriétaire successeur ou au rentier remplaçant ou pour demander un transfert aux termes de l'option de règlement sous forme de rente.

Il faut utiliser un formulaire distinct pour chaque demandeur. Veuillez communiquer avec la Sun Life au 1-844-374-1375 pour les exigences liées au règlement.

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie – 30, rue Adelaide Est, bureau 1, Toronto (Ontario) M5C 3G9 – Télécopieur : 1-855-247-6372

R	enseignements sur le dema	ndeur						
			Nom					
'''								
Adresse (numéro et rue)						Appartement o	Appartement ou bureau	
Ville				Province	Pays		Code postal	
Téléphone (domicile)				Téléphone (travail)				
Lien avec la personne décédée				Si vous avez indiqué «conjoint», étiez-vous le conjoint à la date du décès?				
				Oui Non				
Sél	ectionner une des options suivar	ntes pour chaque c	ontrat faisant	l'objet d'une d	demande de règlem	nent.		
	Vous êtes le bénéficiaire désigné	du ou des contrats	suivants :	-	· ·			
	Numéro du contrat	Numéro du contrat		Numéro du contrat		Numéro du contrat		
	Numéro d'assurance sociale (à des fins de déclaration de revenus)			Date de naissance (jj-mm-aaaa)				
	Les ayants droit sont les bénéficiaires et vous êtes le liquidateur/l'exécuteur testamentaire pour le ou les contrats suivants :							
	Numéro du contrat	Numéro du contrat		Numéro du contr	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Numéro du con		
	Décès du propriétaire – Vous êtes le propriétaire successeur (contrats non enregistrés seulement) du ou des contrat(s) suivant(s						rat(s) suivant(s) :	
	Numéro du contrat Numéro du contrat			Numéro du contrat		Numéro du contrat		
	Nota : Le propriétaire successeur							
politiquement exposées (PPE) – Particuliers (4830). Si le propriétaire successeur est une entité (p. ex., une compagnie/société par								
actions, une fiducie ou un organisme de bienfaisance), une nouvelle proposition/demande et les documents justificatifs sont requis.								
Décès du rentier – Vous êtes le rentier remplaçant (contrats non enregistrés et FERR seulement) du ou des contrat(s) suivant(s) :							at(s) suivant(s) :	
	Numéro du contrat	Numéro du contrat		Numéro du conti	rat	Numéro du con	trat	
	Date de naissance du rentier remplaçant (jj-mm-aaaa)							
				Sexe assigné à la naissance du rentier remplaçant				
				☐ Homme ☐ Femme				
Également le propriétaire successeur du ou des contrat(s) indiqué(s) ci-dessus.								
	Vous êtes le fiduciaire du bénéficiaire/bénéficiaire mineur pour le ou les contrats suivants :							
_	Numéro du contrat Numéro du contrat		Numéro du contrat		Numéro du contrat			
	Renseignements sur le bénéficiaire mineur							
	Prénom			Date de n	aissance (jj-mm-aaaa)			

D		15-5-15-						
Renseignements sur la personne décédée Prénom				Nom	Nom			
Date du décès (jj-mm-aaaa) Lieu du décès								
Veuillez soumettre l'original d	lu certificat de	décès à titre	de preuv	e du décès.				
Option de règlement s	ous forme o	le rente						
Le produit servira-t-il à sous			de l'optior	n de règlement sou	us forme de re	ente?		
Oui (remplir cette section		asser aux dire	·	· ·				
Si vous avez été désigné con règlement sous forme de rer versement de vos paiements	nte), vous deve							
Sexe Date de			Numéro d'a	Numéro d'assurance sociale		Date du paiement (jj-mm)		
Joindre à ce formulaire une c indiquer le numéro d'enregis	•			•	_		te au formulaire,	
 Certificat de naissance Passeport valide Certificat de citoyenneté ca Carte attestant l'âge de ma 		CertiCerti	ificat de n	nduire valide naissance délivré pa tatut indien paptême	ar un hôpital			
Type de preuve d'âge	Copie jointe?	Numéro d'enreg	gistrement	Pays de délivrance	Date de	Date de délivrance (jj-mm-aaaa) Provi		
Mode de paiement		-						
Virement électronique de	Nota : Un chèque personnalisé portant la mention NUL ou un formulaire de virement automatique de votre banque doit être joint à la présente demande pour confirmer les renseignements bancaires.							
☐ Chèque (seulement si les	paiements soi	nt annuels)						
Si le propriétaire des FPG Sun désignation d'un bénéficiaire								

Si le propriétaire des FPG Sun Life a choisi l'option qui vous permet de désigner un bénéficiaire, les documents appropriés pour la désignation d'un bénéficiaire vous seront transmis après le traitement de l'achat de la rente. En Alberta, en Colombie-Britannique et dans d'autres provinces où les lois le permettent, vous pouvez désigner un bénéficiaire pour votre rente à constitution immédiate, même si le propriétaire des FPG Financière Sun Life n'a pas choisi cette option. Si la rente souscrite n'est pas enregistrée, vous devrez aussi remplir le formulaire Vérification de l'identité et détermination de tiers et de personnes politiquement exposées (PPE) — Particuliers (4830-F).

Rentes différées : Tout intérêt accumulé pendant la période différée est imposé selon la méthode des intérêts courus et vous recevrez un feuillet d'impôt tous les ans jusqu'à la date du début des paiements.

Si la somme de votre âge et de la période garantie excède 90 ans, l'intérêt accumulé est imposé selon l'intérêt couru.

Vous pouvez vérifier si ces renseignements s'appliquent à votre cas en consultant votre conseiller ou en communiquant avec nous au 1-844-FPG-1FSL (1-844-374-1375).

Si vous devez recevoir une partie de la prestation de décès sous forme de somme globale, veuillez aussi remplir la section **Directives de** paiement pour cette somme.

Di	rectives de paiemen	t – ne s'applique pas à l'op	tion de règlement sous forme de re	ente ni à la prise en charge _l	par le propriétaire successeur			
Rac	chat							
	Chèque (le chèque sera payable au bénéficiaire désigné à la page 1 ou à la succession si aucun bénéficiaire n'a été désigné). Indiquer l'adresse ci-dessous si elle diffère de l'adresse du demandeur à la page 1.							
	Adresse (numéro et rue)							
	Province	Pays			Code postal			
	Virement électronique (de fonds au compte banc	aire du bénéficiaire (CHÈQUE SP	ÉCIMEN REQUIS).				
			le contrat n'est pas enregistré, v ersonnes politiquement expos					
Tra	nsfert (choisir une optic	on)						
	enfant financièrement à charge), vous (ou votre fiduciaire s'il en est) pouvez transférer le contrat à votre propre REER/FERR. Le transfert peut faire l'objet d'une imposition différée aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu. Dans ce cas, nous vous enverrons un feuillet fiscal T4RSP pour le montant à inclure dans votre revenu imposable ainsi qu'un feuillet 60(l) pour le montant du transfert à imposition différée. Si vous n'êtes pas un bénéficiaire admissible, vous pouvez transférer le contrat à votre propre compte enregistré (REER ou CELI). Toutefois, vous devez vous assurer d'avoir suffisamment de droits de cotisation inutilisés afin d'éviter que l'ARC n'impose une pénalité pour cotisations excédentaires et que le plein montant soit imposable entre les mains de la succession de la personne décédée.*							
	Contrats CELI: Si vous êtes le conjoint ou le conjoint de fait de la personne décédée, vous pouvez transférer le contrat à votre propre CELI sans qu'il n'y ait de répercussion sur vos droits de cotisation à votre CELI. Si vous choisissez cette option, vous devrez aussi remplir le formulaire RC240 – Désignation d'une cotisation exclue – compte d'épargne libre d'impôt (CELI) et l'envoyer directement à l'ARC dans les 30 jours suivant le transfert. Si vous n'êtes pas le conjoint de la personne décédée, vous pouvez transférer le montant à votre propre compte enregistré (REER ou CELI). Toutefois, vous devez vous assurer d'avoir suffisamment de droits de cotisation inutilisés afin d'éviter que l'ARC n'impose une pénalité pour cotisations excédentaires. Le produit d'un CELI n'est pas imposable; un feuillet fiscal ne sera pas envoyé à la succession de la personne décédée.*							
	☐ Transférer au contrat FPG Sun Life		Numéro du contrat					
	mansierer au contrac i i	I G Sull Lile	Numéro du contrat					
	Transférer à un autre co	ontrat						
	Adresse							
con puis date	séquences fiscales en de sse faire l'objet d'un trait e du transfert sera impo:	écoulant. De plus, le transi rement fiscal préférentiel, sable entre les mains du b	r votre propre conseiller en fiscali fert doit se faire dans les délais pr lorsque possible. Les montants ga bénéficiaire. seront transférés les fonds	évus par la Loi de l'impôt s	sur le revenu pour qu'il			
				Frais de souscription	Montant brut			
Cod	de du fonds	Nom du fonds		initiaux (s'il y a lieu)	□\$ □%			
				%	\$			
				%	\$			

\$

Total

Directives spéciales	
Autorisation et décharge	
J'autorise la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, ses mandataires et s utiliser et à transmettre les renseignements sur la personne décédée ou sur le de prestation de décès.	
Fait à	Date (jj-mm-aaaa)
Signature du demandeur	I

Signature du conseiller

X

Le fait de fournir le présent formulaire au demandeur n'engage nullement la responsabilité de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie.

Protection des renseignements personnels

Signature du liquidateur/exécuteur testamentaire (s'il y a lieu)

Prénom du conseiller (en caractères d'imprimerie)

Pour le groupe Sun Life, la protection de vos renseignements personnels est une priorité. Nous conservons de façon confidentielle des renseignements personnels sur vous et sur les produits et services que vous avez souscrits auprès de notre organisation, pour vous offrir des produits et services de placement, d'assurance et de retraite qui vous aideront à atteindre vos objectifs financiers à toutes les étapes de votre vie. Pour y arriver, nous devons recueillir, utiliser et transmettre vos renseignements personnels à des fins de tarification, d'administration, d'évaluation des dossiers de règlement, de protection contre la fraude, les erreurs ou les fausses représentations, ainsi qu'à des fins juridiques, réglementaires ou contractuelles. Cela peut nous aider aussi à vous informer sur d'autres produits et services qui pourraient répondre à vos besoins en constante évolution. Les seules personnes qui ont accès à vos renseignements personnels sont nos employés, nos partenaires de distribution (tels que les conseillers) et les tiers fournisseurs de services, de même que nos réassureurs. Toute personne que vous aurez autorisée pourra également avoir accès à vos renseignements personnels. Dans certains cas, à moins que cela soit interdit, ces personnes peuvent être établies à l'extérieur du Canada, et vos renseignements personnels pourraient alors être régis par les lois qui sont en vigueur dans d'autres pays. Vous pouvez vous informer sur les renseignements contenus dans nos dossiers à votre sujet et, le cas échéant, nous demander par écrit d'y apporter des corrections. Pour en savoir davantage sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels, visitez le www.sunlife.ca/confidentialite.

Coordonnées :

Numéro sans frais (en français) : 1-844-374-1375 (1-844-FPG-1FSL) Numéro sans frais (en anglais) : 1-844-753-4437 (1-844-SLF-GIFS)

Télécopieur: 1-855-247-6372

www.fpgsunlife.ca

Χ

Х

Envoyer le formulaire à :

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie 30, rue Adelaide Est, bureau 1 Toronto (Ontario) M5C 3G9

Canada